

COMMUNE DE SAINT ALPINIEN

Réunion du conseil municipal du 10 novembre 2016

DATE DE CONVOCATION: Le 4 novembre 2016

PRESENTS: Mme CHABANT E – MM. RICHIN – VERONNET – Mme BILLEGA – M. ALLOCHON – Mme CHABANT A – MM. PERREAUT – RONDIER.

EXCUSEE: Mme LHUISSIER.

SECRETAIRE: Mme RONDIER Sébastien.

La séance débute à 20 heures sous la présidence de Madame CHABANT Évelyne, Maire.

Madame Nicole BILLEGA donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la séance du 22 juillet 2016:

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière séance.

Demande de D.E.T.R. 2017:

Madame le Maire propose de solliciter une aide au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) 2017 pour des travaux de voirie rue de l'école ainsi que sur des portions des voies communales n° 4(Planet) et n° 106 (Le Grimaudeix).

Plan de financement:

Montant des travaux HT	8 847,40 €
DETR 2017 30%	2 654,22 €
Participation de la commune	6 193,18 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter cette subvention.

Terrain Madame Élodie FAURE:

Suite au bornage du terrain sectionnaire situé à «La Chaumette» dont Madame Élodie FAURE s'est portée acquéreur et au vu de l'estimation des domaines, le conseil municipal à l'unanimité décide de vendre la parcelle d'une contenance de 0 ha 12 a 21 ça au prix de 600,00 €.

Contrat de déneigement 2016-2017:

L'entreprise SIMONNETON a fait parvenir à la Mairie le devis pour le déneigement de la commune; il propose un tarif un tarif horaire de 48,12 € T.T.C.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis pour l'année 2016-2017.

Décision modificative – Budget Commune:

Madame le Maire propose les virements de crédits suivants:

– Article 64131 : Personnel non titulaire	+ 1 000,00 €
– Article 6451 : Cotisations URSSAF	+ 180,00 €
– Article 6453 : Cotisations aux caisses de retraite	+ 300,00 €
– Article 6454 : Cotisations aux Assedic	+ 30,00 €
– Article 6455 : Cotisations pour assurance du personnel	+ 120,00 €
– Article 60621 : Combustibles	- 1 630,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise les modifications telles que proposées.

Admissions en non-valeur Budget Commune:

Madame la Trésorière d'Aubusson n'a pu, malgré diverses démarches, obtenir l'encaissement de titres de recettes concernant la cantine scolaire de l'année 2012, émis au bénéfice de la commune pour un montant total de 33,60 €. Elle demande donc à la collectivité d'admettre en non-valeur cette somme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à admettre en non-valeur la somme citée.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le conseil que le Syndicat du RPI Saint-Alpinien, Saint-Amand, Saint-Maixant a prévu de solliciter une demande de DETR 2017 pour l'achat d'un ordinateur portable et d'un vidéoprojecteur par école. Cette dépense peut être subventionnée à hauteur de 60% du montant Hors Taxe.

Les conseillers municipaux font remarquer que Saint-Alpinien ayant deux classes, il serait normal que le Syndicat prenne à sa charge deux ordinateurs portables et deux vidéoprojecteurs.

Madame le Maire indique qu'à la prochaine réunion du RPI, prévue le 16 novembre, elle demandera à ses collègues s'ils consentent à rajouter un autre équipement à la commande.

Elle annonce ensuite que certains dysfonctionnements au sein de la Fondation du Patrimoine, n'ont encore pas permis de programmer l'inauguration des travaux de l'église. Après plusieurs communications téléphoniques, elle espère que celle-ci devrait avoir lieu prochainement. En ce qui concerne le plan de financement final, si les sommes qui restent à percevoir sont bien celles annoncées, la commune aurait obtenu un taux global de subvention de 70%.

Pour terminer elle fait un point sur la situation financière de la communauté de communes Creuse Grand Sud. Une personne de la DRFIP Nouvelle Aquitaine a été missionnée pour contrôler les comptes de la com com et proposer d'éventuelles solutions afin de régler les difficultés actuelles et de pouvoir retrouver une situation financière équilibrée à plus ou moins long terme.

Un rapport préliminaire a été rendu. La situation est compliquée et il va y avoir des décisions douloureuses à prendre; le FPIC et les allocations de compensation perçus par les communes risquent d'être remis en cause. Les compétences prises par la collectivité, les diverses subventions versées vont certainement être revues et la com com devra vendre des biens afin de pouvoir se sortir de la situation actuelle.

Jean-luc LEGER, Président de la com com a assuré qu'il ferait tout pour ne pas augmenter les impôts.

Le rapport définitif de la DRFP est attendu prochainement

Les conseillers n'ayant plus de question la séance a été levée à 22h30.